

// ACTION SOCIALE - FONTAINEBLEAU SOLIDARITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.



À cet effet, il peut mettre en œuvre des moyens ou des structures de concertation et de coordination.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

Le CCAS est composé de quatre secteurs :

- // Une **Maison de l'Enfance** composée d'une crèche collective et d'un multi-accueil collectif.
- // Un **pôle senior** avec un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), un service de portage de repas à domicile et les actions à destination des seniors.
- // Un **pôle solidarité** avec des services d'aide sociale.
- // Deux **résidences autonomes** pour personnes âgées (Rosa Bonheur et Lorraine).

Le CCAS est un établissement public communal doté de la personnalité juridique. Il est géré par un Conseil d'Administration composé de conseillers municipaux et de représentants des associations locales désignés par le Maire.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le CCAS de Fontainebleau signataire des chartes et conventions suivantes :

- // **Ville soutien aux aidants**, depuis octobre 2022.
Au travers de cette charte, la Ville s'est engagée auprès de l'association [La Colombe des Aidants](#) ➡ à prendre en compte les besoins des aidants et les soutenir en tant que personnes non professionnelles prenant soin d'un proche en perte

d'autonomie, due à la maladie ou un handicap.

// **Ville aidante Alzheimer**, depuis décembre 2022.

À travers la signature de cette charte, aux côtés de l'association [France Alzheimer](#) ➡, la Ville manifeste sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

// **Entre le C.C.A.S et EDF**, depuis mai 2023.

La signature de cette convention a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique et de favoriser le maintien de l'énergie, afin d'éviter les dettes et les coupures d'énergie des publics précaires.

Depuis juin 2023, la Fontainebleau est également devenue la première ville d'Île-de-France à être **ambassadrice du [don d'organes](#)** ➡.

Une charte de partenariat a été signée pour engager la Ville à mettre en place des actions symboliques visant à promouvoir le don d'organes et à inciter chaque Bellifontain à discuter de ce sujet au sein de son foyer ou avec ses proches.

—// DANS CETTE RUBRIQUE

Accompagnement social

Aide à domicile

Plan canicule

Seniors

Lutte contre les violences faites aux femmes

Conciliateurs de justice

Résidences autonomie

Crèches Publiques - Maison de l'Enfance

Les Bellifontains solidaires

// LOCALISER //

**FONTAINEBLEAU
SOLIDARITÉ - CCAS**

📍 43 boulevard du Maréchal
Joffre
77300 Fontainebleau

☎ 01 77 03 81 81

✓ **COURRIEL**

// ALLER PLUS LOIN //

Fontainebleau

